

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 9 Avril 2015

Présents : M. WIELGOCKI Richard, M. COCHIN Éric, M. SABATIER Michel, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole.

Absent excusé : M. BESNARD Philippe,

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

M. Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

SERVICE D'EAU, COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : Président : M. SABATIER Michel

Le conseil Municipal approuve le compte administratif 2014, du service d'eau, établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

1. Section d'exploitation	2. Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2014 9 733,42 €	Résultat de l'exercice 2014 7 955,26 €
Résultat antérieur 35 300,64 €	Résultat antérieur 53 478,46 €
Résultat global fin 2014 45 034,06 €	Résultat global fin 2014 61 433,72 €

BUDGET DE L'EAU, AFFECTATION DU RESULTAT : Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Affectation « compte 002 » 45 034,06 € Excédent

BUDGET DE L'EAU, BUDGET PRIMITIF 2015 : Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- ✓ Section d'exploitation 69 406,22 €
- ✓ Section d'investissement 69 338,83 €

PRIX DE L'EAU : Le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau pour la période du relevé 2015 au relevé 2016 :

Le prix du m ³	1,08 €
Location des compteurs :	
Jusqu'à 3m ³ /h	12 €
Au-dessus de 3m ³	17 €
Compteur sous trottoir	32 €
Compteur personnel.....	0 €

DATE DU RELEVÉ DES COMPTEURS : Le relevé des compteurs d'eau aura lieu le Mercredi 13 mai 2015.

Les compteurs devront être dégagés et les chiens attachés.

COMMUNE, COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : Président : M. SABATIER Michel

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014, établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement	2. Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2014 45 029,72 €	Résultat de l'exercice 2014 -7 944,10 €
Résultat antérieur 116 456,08 €	Résultat antérieur 20 732,02 €
Résultat global fin 2014..... 161 485,80 €	Résultat global fin 2014 12 787,92 €

COMMUNE, AFFECTATION DU RESULTAT : Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation « compte 002 » 161 485,80 € Excédent

VOTE DES SUBVENTIONS : Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget pour l'année 2015 :

CCAS Centre Communal d'Action Sociale	741
Amicale des sapeurs-pompiers de Guillons	230
ADMR	16
Coopérative scolaire de Baudreville	48

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : Le conseil municipal décide de ne pas modifier en 2015 le taux des taxes directes locales :

	BASE IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL
TAXE HABITATION	301900	13,57%	40 968
TAXE FONCIERE BATI	210200	14,94%	31 404
TAXE FONCIERE NON BATI	96 000	26,99%	25 910
			98 282

COMMUNE, BUDGET PRIMITIF 2015 : Le conseil municipal vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- ✓ Section de fonctionnement332 177,80 €
- ✓ Section d'investissement 42 089,02 €

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES INTERGENERATIONNELLE DE GOUILLONS DITE « SALLE DES ACACIAS », CHOIX DE L'ENTREPRISE :

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation en date du 9 mars 2015, concernant le marché maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle multi-activités intergénérationnelle de Guillons dite « salle des Acacias », des offres ont été faites.

M. le Maire présente le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offres.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider la décision de commission d'appel d'offres
- de retenir l'entreprise :
Nom Simon Flamand Architecte
Adresse 3 bis rue de l'abreuvoir 91 Angerville
Montant HT 38 920,00 € TTC 46 704,00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM : M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France télécom.

Le montant de la redevance est calculé par référence au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005. La révision se fera au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

La dernière redevance calculée est l'année 2012, en raison de l'absence de la secrétaire, l'année 2013 n'a pas été réalisée, ainsi que l'année 2014.

Le montant de la redevance s'élève à la somme de :

- pour l'année 2013 : 341,70 € (trois cent quarante et un Euros soixante-dix centimes).
- pour l'année 2014 : 345,18 € (trois cent quarante-cinq Euros dix-huit centimes).
- pour l'année 2015 : 343,83 € (trois cent quarante-trois Euros quatre-vingt-trois centimes).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les montants et autorise M. le maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès de France Télécom.

QUESTIONS DIVERSES

- Fête des voisins, le vendredi 29 mai 2015, rendez-vous 19h30
- Fête de Noël, un nouveau spectacle sera retenu, pour le premier dimanche de janvier 2016.

En mairie le 13 avril 2015
Le Maire, WIELGOCKI Richard